MOULURE

Définition et rôle

La moulure correspond à une latte de bois sur laquelle a été réalisé un profil, dans un but esthétique. La moulure entre dans la composition des cadres, des encadrements, des habillages de panneaux et de divers couvre-joints.

Sollicitations

Une moulure est, par sa position, peu sollicitée physiquement et mécaniquement. Une moulure n'est normalement pas exposée à l'humidité. Seul un traitement insecticide peut être envisagé pour les bois les plus sensibles en cas de risque avéré dans certaines expositions.

Propriétés requises

Le bois doit présenter un parfait état de surface après son passage en moulurière. Il doit être droit de fil et ne pas avoir de fibres susceptibles de se relever. La moulure doit être facile à poncer et avoir une bonne aptitude aux finitions teintées, vernies ou peintes. Les bois à grain fin fournissent le meilleur aspect de surface et le meilleur poli.

Principes de mise en œuvre

La moulure est commercialisée dans des longueurs standards destinées à être recoupées. Pour les travaux d'encadrement, la moulure est le plus souvent recoupée à coupe d'onglet.

Classe d'emploi

La plupart des essences destinées à la réalisation de moulures sont de faible durabilité, voire non durable, vis-à-vis des principaux agents de dégradation biologique. Un traitement insecticide peut s'avérer nécessaire en cas de risque.

La classe d'emploi 1 est acceptée pour les moulures

Photo : Moulures © E. Groutel, WALE

© Patrick MARTIN et Michel VERNAY